

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Réuni du 18 au 22 octobre 2010, le 2^{ème} Congrès du Syndicat National Force Ouvrière des Finances Publiques (**F.O.-DGFIP**) réaffirme son profond attachement aux principes de la Charte d'Amiens et par conséquent à la liberté et à l'indépendance syndicale qui sont à la base de toute action revendicative dans la négociation comme dans l'action.

Pour les délégués au 2^{ème} Congrès **F.O.-DGFIP**, plus que jamais, l'unité de revendications et d'actions « public-privé » constitue la seule réponse utile pour les salariés victimes de la crise structurelle que traverse le système capitaliste.

La crise économique, amplifiée par la crise financière, affecte très durement les salariés dans leurs emplois et leurs revenus.

Alors qu'ils ne sont en rien responsables, les salariés, demandeurs d'emplois et retraités, sont les premières victimes de cette récession qui menace également l'avenir des jeunes, met à mal la cohésion sociale et les solidarités, accroît les inégalités et les risques de précarités.

Alors que les salariés et les fonctionnaires se mobilisent massivement pour faire échec au plan du gouvernement, le Congrès confirme que le projet de Loi sur les retraites est un élément d'un plan d'austérité économique et social qui bafoue les droits des salariés de toutes générations.

Le Congrès dénonce la logique qui vise à sacrifier les dépenses les plus essentielles pour réduire un endettement public dont les salariés ne sont nullement responsables.

Le Congrès s'oppose au plan de rigueur que le gouvernement met en place dans le cadre du budget triennal de l'État 2011-2013 et du projet de Loi de Finances pour 2011. En plus d'être économiquement dangereux, réduire les dépenses publiques et sociales sera lourd de conséquences pour les travailleurs et pour la République sociale.

OUI, LA RÉPUBLIQUE SOCIALE EST EN DANGER

SOLIDARITÉ INTERGÉNÉRATIONNELLE

RETRAITES

Le Congrès dénonce notamment la remise en cause de la solidarité intergénérationnelle à travers la contre-réforme des retraites.

Le Congrès dénonce avec force le projet de Loi sur les retraites, élément clé du plan d'austérité. Il est injuste socialement et inefficace économiquement, donc inacceptable. En outre, ce projet constitue une atteinte au Statut Général de la Fonction Publique d'État et aux statuts particuliers. Il en est ainsi du projet de création d'une caisse de retraite des fonctionnaires de l'État qui serait une remise en cause du Code des Pensions Civiles et Militaires de retraite.

Le Congrès s'oppose à tout recul de l'âge légal de départ à la retraite et de celui pour une retraite à taux plein, ainsi que tout allongement de la durée de cotisation. Il revendique la mise en place d'un dispositif spécifique dans un cadre paritaire sur la pénibilité du travail.

Par ailleurs, le recul de l'âge de la retraite entraînerait, de fait, un transfert de charges sur d'autres régimes sociaux ce que le Congrès dénonce par avance.

À cet égard, le Congrès rappelle que **LA** question des retraites est la question du financement.

Le Congrès réaffirme qu'il est possible de trouver les financements nécessaires, en particulier en réintroduisant de la justice sociale, et confirme l'ensemble des propositions de Force Ouvrière formulées en la matière. Il ne doit s'agir en aucun cas de donner des gages aux marchés financiers, mais de garantir la liberté, la solidarité et l'égalité.

Le Congrès apporte son soutien total à la Confédération et, avec elle, exige le retrait de ce projet de Loi afin d'obtenir une autre réforme respectueuse des droits et du progrès social pour toutes les générations.

PROTECTION SOCIALE

Le Congrès affirme son attachement à la sécurité sociale fondée sur le principe de la solidarité, creuset du progrès et de la justice sociale.

F.O.-DGFIP condamne sans appel la maîtrise comptable du budget de la sécurité sociale.

Le Congrès condamne la baisse des dépenses d'assurance-maladie pour 2011, 2012 et 2013. Elle infligera une nouvelle cure d'austérité aux effets désastreux. Pour les assurés sociaux cela se traduira par de nouveaux déremboursements, une hausse du forfait hospitalier, etc.

Les établissements hospitaliers publics verront s'accroître leur déficit budgétaire avec pour conséquences des suppressions massives d'emplois, des fermetures de lits et de services, des restructurations. L'offre et l'accès aux soins seront à nouveau limités, la qualité des soins fortement dégradée.

Il condamne la politique du gouvernement qui, par le biais du déremboursement des actes de santé et l'instauration de franchises médicales ou de forfait se traduit par un désengagement de la sécurité sociale et un transfert corrélatif de charges vers les régimes complémentaires et les assurés sociaux.

Il condamne toute approche assurantielle de la politique de la protection sociale qui, d'une part, remet en cause les droits sociaux des salariés et des retraités et, d'autre part, a pour vocation d'ouvrir le secteur de la santé aux intérêts privés.

Le Congrès dénonce la nouvelle dérive gouvernementale qui déporte 400 millions d'euros du régime obligatoire vers les complémentaires en 2011.

Pour le Congrès les mesures annoncées sont inacceptables. Elles entraîneront une hausse du coût des complémentaires santé, un reste à charge accru pour les assurés, une aggravation de la situation des 10 % de la population ne bénéficiant pas d'une couverture complémentaire et à terme une moindre couverture sociale des assurés.

LE CONGRÈS N'ACCEPTÉ PAS QUE LA FACTURE DE LA CRISE SOIT RÉGLÉE PAR LES ASSURÉS SOCIAUX.

SOLIDARITÉ ENTRE LES TRAVAILLEURS

Le Congrès réaffirme sa condamnation de la Loi du 20 août 2008 qui est une atteinte à la liberté syndicale de négociation, ainsi qu'à la hiérarchie des normes, bases de notre édifice républicain en matière sociale. Il demande l'abrogation de cette Loi et de celle du 5 juillet 2010 portant « rénovation du dialogue social dans la Fonction publique » qui s'inscrit dans l'objectif de l'unicité syndicale.

Le Congrès affirme son profond attachement au statut général de la Fonction publique, aux statuts particuliers des fonctionnaires, au recrutement par concours et à la règle de l'ancienneté.

Il s'oppose à tout projet de réforme qui vise à faire évoluer la Fonction publique de carrière vers une fonction publique de métiers ou à privilégier le contrat de travail et le mérite individuel.

Le Congrès condamne la Loi du 3 août 2009 relative à la mobilité et aux parcours professionnels des fonctionnaires et le projet de décret sur la « réorientation professionnelle » qui portent atteinte au principe républicain de neutralité et de continuité du service public et exige son abrogation.

Le Congrès condamne les mesures de la Loi du 5 juillet 2010 sur la rénovation du dialogue social dans la Fonction publique. Résultant de l'accord signé par certaines organisations en juin 2008 dans le prolongement de la « position commune » que la CGT-FORCE OUVRIÈRE n'a pas signé pour ces

aspects liberticides. Cette loi conduit à remettre en cause le pluralisme syndical, le paritarisme et donc la place des organisations syndicales.

SOLIDARITÉ ENTRE LES CITOYENS

SERVICE PUBLIC

Le Congrès réaffirme son attachement à la conception républicaine du service public et au statut général de la Fonction publique.

Pour le Congrès, la révision générale des politiques publiques (RGPP), la réforme de l'administration territoriale de l'État, la Loi hôpital patients santé territoires (HPST) et le projet de Loi de réforme territoriale (véritable RGPP appliquée aux collectivités) sont condamnables car elles conduisent à :

- un démantèlement et une privatisation des services publics et de la Fonction publique ;
- une remise en cause du maillage et une désertification territoriale des services publics et de leurs personnels, notamment avec la suppression programmée du département et celle déjà effective de nombreux services (écoles, tribunaux, centres pénitenciers, services déconcentrés, centres de soins et hôpitaux, ...).

En détruisant les services et les moyens publics le gouvernement cherche à poursuivre le transfert des missions publiques aux secteurs privés afin de donner des gages aux marchés financiers.

Le Congrès exige l'arrêt de la RGPP qui conduit à supprimer des missions publiques, en détruisant les emplois et les statuts des fonctionnaires ainsi que l'égalité des droits des citoyens.

Plus de 140 000 postes ont été supprimés en 3 ans dans la Fonction Publique d'État (administrations, services, établissements sous tutelle) et le budget 2011 conduirait à 31 600 nouvelles suppressions.

Cette politique de suppressions d'emplois et les multiples réformes et restructurations, qui se sont succédées à un rythme soutenu au cours de ces dernières années, épuisent et exaspèrent un peu plus chaque jour les personnels de la Direction Générale des Finances Publiques.

FINANCES PUBLIQUES

F.O.-DGFIP condamne la dégradation régulière des conditions de travail, source de multiplication des symptômes de stress professionnels. Par conséquent, le Congrès exige :

- La mise en place de dispositifs visant à mesurer précisément les effets de la souffrance au travail.
- La mise en œuvre d'une réelle politique d'accompagnement des agents affectés par ces pathologies.
- La prise en compte systématique des personnels tant en matière d'environnement professionnel que des modalités pratiques d'exercice de leurs missions.

La création de la Direction Générale des Finances Publiques est une « réforme-restructuration » dont la finalité principale est de permettre la suppression massive d'emplois.

Elle remet en cause le principe de séparation « assiette-recouvrement » à travers la mise en place des Services des Impôts des Particuliers (SIP) et des Services des Impôts des Entreprises (SIE).

Dès lors, le syndicat **F.O.-DGFIP** condamne cette nouvelle organisation.

Le Congrès rappelle l'attachement des agents aux attributions fondamentales que sont l'établissement de l'assiette et le contrôle de l'impôt, la mission cadastrale, la mission de publicité foncière, la mission domaniale, le paiement des dépenses publiques, le recouvrement des créances publiques, la tenue des comptabilités publiques, la collecte et la tenue des fonds réglementés et les missions économiques.

Avec eux, le syndicat **F.O.-DGFIP** rejette tout processus de réduction, privatisation ou externalisation de ces missions.

Le Congrès affirme son attachement aux principes républicains de séparation des pouvoirs :

- La séparation des fonctions de l'ordonnateur et du comptable, mis à mal par certains outils informatiques tel CHORUS.
- La séparation de l'assiette et du recouvrement.
- La responsabilité personnelle et pécuniaire des comptables publics.

Il exige le maintien de règles de gestion publique qui trouvent leur fondement dans :

- L'égalité de traitement du citoyen devant l'impôt.
- Le contrôle de la régularité des opérations de dépenses et de recettes publiques.
- Le principe de gestion publique : à fonds publics, comptables publics.
- L'obligation de dépôt des fonds des collectivités publiques au Trésor public.

F.O.-DGFIP soutient que, pour exercer leurs missions, les Services de la Direction générale des Finances Publiques doivent disposer des moyens nécessaires. Pour ce faire, le Congrès exige :

- L'arrêt des suppressions d'emplois.
- Un recensement réel des tâches et la création des emplois statutaires nécessaires à leur exécution.
- Le maintien de toutes les missions exercées dans un cadre parfaitement défini et pérenne.
- Le maintien d'un réseau de proximité adapté à l'attente des citoyens.
- L'abandon des projets organisant le regroupement de la gestion administrative et comptable des collectivités locales ou des établissements hospitaliers.
- Des outils informatiques performants, à l'inverse de ce que l'on connaît avec CHORUS, HELIOS,

Dans le cadre du principe « à fonds publics, comptables publics », **F.O.-DGFIP** soutient que le réseau de la DGFIP, a vocation à exercer toutes les fonctions comptables relevant de la gestion de la collectivité, qu'elle soit nationale ou territoriale, et de tous les organismes et établissements publics nationaux ou locaux gérant des deniers publics.

FISCALITÉ

Face aux orientations injustes et inégalitaires de la politique du gouvernement en matière fiscale, comme l'illustre la réforme de la taxe professionnelle ou le budget de rigueur prévu pour 2011, le Congrès exige une véritable réforme fiscale alliant justice sociale et redistribution.

Pour le Congrès, l'impôt sur le revenu (IR) doit redevenir l'instrument majeur d'une politique fiscale basée sur l'égalité républicaine et la justice sociale. Il revendique ainsi un système basé sur la déclaration des revenus et soumise à contrôle et condamne la retenue à la source.

Il exige :

- la suppression du bouclier fiscal, le maintien de l'ISF et la réhabilitation de l'Impôt sur le Revenu (IR) en renforçant la progressivité et en permettant ainsi une réforme globale des niches fiscales,
- la remise à plat de la fiscalité sur le patrimoine en élargissant l'assiette de l'ISF.

En conséquence, face aux destructions répétées des éléments constitutifs de la république sociale comme :

- les retraites et les pensions,
- la protection sociale,
- le service public,
- la fiscalité,

le Congrès appelle les agents de la DGFIP à poursuivre les combats engagés à l'initiative de Force Ouvrière, y compris en répondant à l'appel à la grève interprofessionnelle.

Pour **F.O.-DGFIP**, dans toute démocratie, seul un syndicalisme de contrepoids aux pouvoirs politique, économique et financier, libre, indépendant et confédéré, regroupant public et privé, s'appuyant sur l'adhésion librement consentie par les salariés, a vocation à prendre en charge leurs revendications.

C'est pourquoi le Congrès appelle les agents de la Direction Générale des Finances publiques à rejoindre le syndicalisme libre et indépendant « FORCE OUVRIÈRE ».